

Règles de vie

Adhérer à une association c'est adopter des règles de vie qui en faciliteront le bon fonctionnement.

L'association Seys'Arts est gérée par un bureau constitué de bénévoles.

- Les professeurs sont là pour vous transmettre toute la technique de la peinture.
- Pour les questions de fonctionnement vous vous adressez aux personnes du bureau ou à leurs représentants au sein des cours (coordonnées affichées dans la salle et sur le site web de l'association).

Nous sommes très nombreux à utiliser la salle de cours chaque semaine. De plus nous partageons la salle avec d'autres associations. Pour le plaisir de tous, aidez-nous individuellement à la maintenir en bon état !

Pour Seys'Arts il y a une douzaine de cours par semaine.

Dans le local vous trouverez des accessoires pour pratiquer votre activité (chevalets, pots, journaux...) : merci de les nettoyer et les remettre en place en fin de séance.

- Nous vous demandons de protéger les tables avec une nappe que vous apporterez.
- Une cafetière et une bouilloire sont là pour les moments de convivialité vous pouvez les utiliser, pensez à les ranger propres dans le local.



Vous souhaitez prendre contact avec le bureau de Seys'Arts	Vous souhaitez échanger avec d'autres via un groupe Facebook réservé aux Seys'Artistes	Toute la vie de Seys'Arts sur le site
		

Nous vous souhaitons une année riche de création !
Le Bureau SEYS'ARTS

Seys'Arts, association loi 1901, propose deux types d'activité :

- Des cours hebdomadaires encadrés par des professeurs (2h30) hors vacances scolaires et hors 3 semaines réservées aux stages.
- Des stages d'aquarelle le samedi, le dimanche et des stages avec diverses techniques au cours de l'année encadrés par des intervenants extérieurs.
 - Les stages du samedi et dimanche sont ouverts en priorité aux adhérents de Seys'Arts. Inscription à l'année pour 6 ou 4 séances, ou ponctuellement dans la limite des places disponibles.
 - Les stages en semaine (3 semaines concernées) sont ouverts à tous adhérents et extérieurs.
- Chaque année tous les artistes de l'association ont la possibilité d'exposer à l'espace culturel Montrigaud à Seyssins, aquarelle /dessin /techniques mixtes en début d'année calendaire et huile/acrylique /dessin en juin.
- Chaque année un week-end est proposé pour que les Seys'Artistes se retrouvent dans un site permettant de partager leur passion ou une autre activité, les conjoints ou amis sont invités à se joindre à cette sortie.

Les cours proposés

- Les cours ont lieu à Seyssins, à l'espace Schœlcher (face au Prisme).
- Pour les dates de cours consulter le calendrier sur le site il est également affiché en salle
- Deux cours sont avec des créneaux communs : repérés par un *

AQUARELLE - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année		
• Van Thai	Lundi	09h15 à 11h45
• Solveig Mulligan	Lundi	18h00 à 20h30 *
• Mathilde Arragon	Mardi	14h30 à 17h00
• Martine Vernet	Mercredi	18h30 à 21h00
• Mino Stermann	Vendredi	14h00 à 16h30
• Catherine Rabatel	1 samedi sur 2, voir calendrier (37.5h)	09h00 à 11h30
DESSIN		
• Van Thai / Solveig Mulligan	Jeudi	18h30 à 21h00
• Van thai	Mardi	18h00 à 20h30 *
HUILE ET / OU ACRYLIQUE - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année		
• Hélène Roy	Lundi	14h00 à 16h30
• Jean Guerrero	Mardi	09h00 à 11h30
• Van Thai	Mardi	18h00 à 20h30 *
• Sana Gouraud	Mercredi	09h00 à 11h30
TECHNIQUE MIXTE		

• Solveig Mulligan	Lundi	18h00 à 20h30 *
ATELIER LIBRE non encadré		
• « Atelier libre » adulte	Vendredi	17h00 à 19h00

Les stages proposés

AQUARELLE AUTONOME - Cours d'une journée, selon calendrier annuel		
• 6 intervenants par an	Samedi	09h00 à 17h00
• 4 ou 6 intervenants par an	Dimanche	09h00 à 17h00
STAGE en cours d'année toutes techniques		
• sur 3 semaines	Défini en cours d'année	09h00 à 17h00h

Conditions d'adhésion

- Les inscriptions aux cours sont prises à l'année. Une séance d'essai est possible.
- Les inscriptions sont définitives à réception du bulletin d'adhésion et du règlement.
- Les tarifs sont pour l'année entière, il ne sera effectué aucun remboursement pour des cours manqués.

Règlement des adhésions

Le règlement se fait par chèque(s) ou par virement au moment de l'inscription :

- Soit avec 1 chèque ou 1 virement encaissé en octobre (par virement différé).
- Soit avec 3 chèques ou 3 virements encaissés fin octobre, fin janvier et fin mars.
- Dater les chèques au jour d'inscription, les libeller à l'ordre de SEYS'ARTS.
- Les justificatifs sur demande et les cartes d'adhérent seront remis en début d'année.

Tarif des cours et stage

Il comprend le montant du/des cours + le montant de l'adhésion obligatoire (15 € pour les résidents de Seyssins - 20 € pour les hors Seyssins).

→ Si vous prenez plus d'un créneau le tarif des cours est dégressif, si vous êtes intéressés contacter infos@seysarts.fr

Tarif de base cours et stage	Seyssins	Hors Seyssins
Adultes		
• 1 cours (samedi matin) de 15 séances	159 ou 59/50/50	164 ou 64/50/50
• 1 cours de 25 séances	255 ou 95/80/80	260 ou 100/80/80
• stage : inscription annuelle pour 6	255 ou 95/80/80	260 ou 100/80/80
• stage : inscription annuelle pour 4	195 ou 75/60/60	200 ou 80/60/60
• stage : inscription pour 1	50€ si adhérent 65€ si extérieur	50€ si adhérent 70€ si extérieur